



MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par la soussignée,

Que le règlement intitulé *Règlement 294 - 25 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité des Éboulements* entrera en vigueur à compter du 1^{er} jour de janvier 2027.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 19^{ÈME} JOUR DE JANVIER 2026.

Rébecca Bleau
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Rébecca Bleau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, de la Municipalité des Éboulement, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 19ÈME JOUR DE JANVIER 2026.

Rébecca Bleau,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe